

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 21 septembre 2023**

**Délibération N° 2023 09 071 : Intercommunalité – Communication des rapports annuels d'activités 2022 pour la compétence « déléguée » afférente à la collecte et au traitement des Ordures Ménagères**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni au siège 1 place Clémenceau à Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 14/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	1	Votants	32
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; Dominique SAVATTIER (suppléant de Mme Agnès VERDIÉ) ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Jean-Michel CHIQUET	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Philippe WEHRLÉ	Excusé

Secrétaire de séance : Galiène Cohu

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 25/09/2023

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence obligatoire pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères ;

Considérant que la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a délégué aux syndicats SMVL et SYVALORM l'exercice de cette compétence ;

Considérant la communication des rapports annuels d'activités 2022 établis et approuvés par les organismes de regroupement :

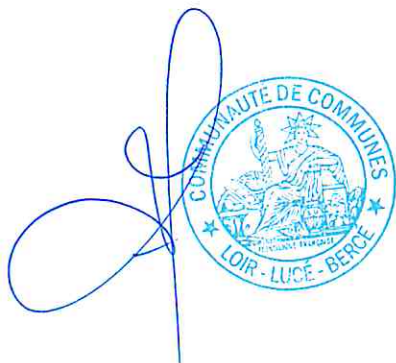
***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1. Prend acte des rapports annuels d'activités 2022 transmis par le Syndicat Mixte du Val de Loir (SMVL) et le SYVALORM, auxquels la Communauté de Communes adhère ;
2. Précise qu'il a ou n'a pas d'observations particulières à formuler.

**Adopté à l'unanimité.**

(M. OLIVIER ne prend pas part au vote)

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



The image shows a blue ink signature of M. Hervé Roncière written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR - LUCÉ - BERCE' at the bottom, with two stars on either side.

**Secrétaire de séance  
Mme Galiène COHU**



The image shows a blue ink signature of Mme Galiène Coahu, consisting of a stylized cursive script.